

# **COMPTE-RENDU**

## **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **Jeudi 12 juillet 2018 à 19h00**

### **Mairie Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, FERRATO, VERGÈS, LARBRE, MARTIN, DÉJARDIN, JOLY-MARTINS, LASSERRE, OLALLA, TILHAC

Ont donné procuration : M PUJO à M VERGÈS, Mme ROUILLON à M SÉGNERÉ, M SEAS à M DAUTAN

Secrétaire de séance : M DAUTAN

#### Ordre du jour

⇒ Installation EPHAD

⇒ Biométhadour

⇒ Travaux

⇒ Calendrier enfouissement réseaux secs et trottoirs rue de l'Agriculture

⇒ Bilan visite Jury des Villages Fleuris

⇒ Choix du nom du groupe scolaire

⇒ Effectifs scolaires, nouveaux contrats aidés

⇒ Travaux groupe scolaire

⇒ Vie du village : bilan 2<sup>nd</sup> trimestre et manifestations à venir

⇒ Point CCAS

⇒ Fonctionnement MJC Odos

⇒ Discussion achat zone terrain de tennis et perspectives

⇒ Installation de l'ADMR à Horgues

⇒ Point RH : horaires été secrétariat

⇒ Questions diverses

---

Monsieur le Maire ouvre la séance en demandant à l'assemblée d'observer une minute de silence en mémoire de Monsieur Joachim CARVALHO et de Monsieur Manuel GÉRALDÈS qui nous ont quittés prématurément cette année.

---

→ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

#### **→ EHPAD**

→ Permis de construire

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que, comme convenu lors du vote du budget 2017, l'acte de vente au profit de la commune par les conjoints Pujol-Capdevielle et Strazalkowdki, a été régularisé, permettant ainsi la mise à disposition du terrain pour la construction de l'EHPAD par le groupe SCAPA.

Le permis de construire a été accordé le 8 juin 2018 et l'arrêté affiché sur le terrain.

---

#### **→ PROJET BIOMETHADOUR**

*Intervention de Monsieur Jean-Michel SÉGNERÉ, maire*

En mars 2018, les porteurs du projet de création d'une unité de biométhanisation agricole sur la commune de Momères, en limite de Horgues, sont venus rencontrer Monsieur le Maire en mairie.

La technologie de la méthanisation est à la croisée de l'énergie, du climat, de l'agriculture et du traitement des déchets et va donc dans le sens de l'histoire, soutenue au regard de la transition écologique. Elle ne manque pas néanmoins de soulever des interrogations.

Monsieur le Maire a été sollicité par des Horguais, riverains du futur projet et demandeurs d'éclaircissements quant à sa nature et aux diverses nuisances qu'il peut engendrer. Il souhaite faire un point sur les démarches réalisées depuis :

→23 mai 2018 : courrier adressé à Madame la Préfète et à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération pour indiquer la position de la commune de Horgues (non conviée à la réunion du 22 mai en préfecture) qui a créé un groupe de vigilance d'élus qui sera particulièrement attentif à ce que la conduite du projet fasse l'objet d'une large concertation. La commune ne cautionne en aucun cas cette entreprise tant que la phase d'explications et de réponses aux questionnements des habitants de Horgues n'aura pas été levée. Audience a été demandée à Madame la Préfète.

→12 juin 2018 : Monsieur le Maire, accompagnée de Madame Nicole Esquiro, adjointe au maire, est reçu en préfecture. Qualité et clarté des échanges retenus.

→18 juin 2018 : courrier à Madame la Préfète pour acter les observations et demandes formulées lors de la réunion du 12 juin :

✓*Inquiétudes des horguais portant sur 5 points :*

- La maîtrise de la technologie*
- Les nuisances additionnables potentielles (odeurs, insectes...)*
- Les différentes possibilités d'extensions futures*
- Le manque de concertation que confère l'aspect déclaratif du projet*
- La dévalorisation de l'habitat environnant.*

✓*Demande de dérogation (le projet n'étant pas soumis à enquête publique) pour la mise en œuvre d'une procédure d'enquête publique dans le cadre du projet « Biométhadour » ; l'aspect « légal » uniquement déclaratif étant pour la commune inacceptable.*

✓*La commune de Horgues va interroger « officiellement » les porteurs du projet d'une part, sur le fait d'étudier toutes implantations alternatives plus acceptables pour les riverains, et, d'autre part, les services de la communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées sur les possibilités, via le futur PLUI, d'interdire toute extension.*

→18 juin 2018 : courrier aux porteurs du projet pour leur demander d'organiser une nouvelle réunion d'information publique et officielle cette fois ; celle du 9 juin 2018 à Momères, étant passée largement inaperçue.

Monsieur le Maire précise que le sujet est compliqué pour diverses raisons, la problématique relevant de la proximité de l'installation :

- Le projet n'est pas réalisé sur la commune de Horgues*
- Les agriculteurs ne sont pas tenus, comme l'a précisé Madame la Préfète, à faire de réunion publique.*
- Il n'y a pas obligation à enquête publique.*

L'opposition au projet ne pourrait être donc actée que par la création d'une association de riverains. Monsieur le Maire précise aux élus présents qu'il ne s'agit pas là d'être pour ou contre, que leur rôle n'est pas d'intellectualiser le projet, mais d'être solidaires et de répondre aux inquiétudes des riverains le plus précisément possible, de les rencontrer, de les informer.

Proposition : Création d'un groupe de vigilance composé d'élus.

Isabelle JOLY-MARTINS, conseillère municipale s'implique dans cette réflexion et conduira ce groupe auquel s'associent Raymond VERGES et Nicole ESQUIRO, adjoints au maire et Jean-Michel SEGNÈRE, maire.

---

## → TRAVAUX

*Intervention de Monsieur Damien DAUTAN, adjoint au maire*

✓ Construction de la Maison de l'École de Football

Conformément au vote des investissements du budget 2018, il a été décidé de reconstruire les locaux du stade reconnus vétustes. Un travail commun avec Monsieur LANDES, architecte, a été engagé. L'appel d'offres est prévu pour la rentrée.

✓ Aménagement de la place des Ormeaux

L'esquisse est confiée à Monsieur Damien BREGLER, géomètre, en collaboration avec l'ADAC. Consultation des entreprises prévue à la rentrée. Prévoir une enveloppe complémentaire pour le kiosque.

✓ Journée citoyenne du 7 juillet 2018

Une participation très appréciée de 50 personnes vivement remerciées qui ont permis l'économie importante des travaux suivants :

- ♦ Peinture ancienne école maternelle pour l'installation de l'ADMR qui va louer les locaux début 2019.
- ♦ Comblés les trous sur l'allée des chênes.
- ♦ Tour du second lac aplani.
- ♦ Travail autour de l'ambroisie

✓ Tri sélectif

L'installation de la colonne à verres enterrée à l'entrée du stade est appréciée à tout point de vue.

*Intervention de Monsieur Louis MARTIN, conseiller municipal*

✓ Réseaux

Continuité du programme d'enfouissement des lignes : rue de l'Agriculture pour 2019.

Validation du dossier par Enedis fin août et SDE fin septembre.

Deux mois de travaux prévus. Nécessité d'achèvement en 2019.

La création des trottoirs de la rue de l'Agriculture doit se faire simultanément

*Intervention de Madame Nicole ESQUIRO, adjointe au maire*

✓ Groupe scolaire

♦ Problème de régulation de la ventilation

Durant toute l'année scolaire, des problèmes relatifs au système de double flux se sont posés, jamais résolus par l'entreprise SAGES, à priori incompétente pour gérer ce souci. Des devis de maintenance doivent arriver dont celui de l'entreprise SEPCO sollicitée. Urgence pour la prochaine rentrée.

♦ Problème d'acoustique

Suite aux plaintes des enseignants au regard de l'acoustique dans le bâtiment, une étude a été commandée pour mesurer le respect des normes aux fins de permettre d'évaluer les responsabilités. Le résultat indique que, dans les couloirs, elle incombe à l'architecte dont l'assurance sera sollicitée pour mise aux normes. Dans les classes, l'acoustique respecte la norme mais à son maximum.

Les travaux d'amélioration seront donc à la charge de la commune. L'entreprise qui a réalisé l'étude fournira des devis.

---

## ➔BILAN VISITE JURY des VILLAGES FLEURIS

*Intervention de Monsieur Damien DAUTAN, adjoint au maire*

✓ Jury des Villages Fleuris

Tout d'abord tous nos remerciements à Monsieur Jean DUBARRY pour sa présence et le partage de sa grande expérience de ce jury dont il a fait partie pendant de nombreuses années.

Il est rappelé que la commune s'est lancée le défi, dans le cadre de son programme d'embellissement du village, de concourir aux « Villages Fleuris. » Trois agents municipaux, un budget, des stages, des bénévoles avec le CPIE ont contribué à préparer cette première visite du jury des « Villages Fleuris. » Cette commission récompense les communes qui font l'effort de fleurir bien sûr, mais aussi d'embellir, de valoriser, d'aménager leurs espaces remarquables.

Six personnes de ce jury ont visité la commune de Horgues, dont Madame Claude Laffonta, Directrice de l'Attractivité et de la Solidarité Territoriale au Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, qui remercie la commune de son accueil chaleureux.

Toutes les démarches engagées allant dans le sens de l'embellissement ont été évoquées et appréciées, à savoir colonne à verre enterrée, installation de la borne de recharge électrique des véhicules, le programme de l'enfouissement des lignes, le projet de chemin piétonnier, l'effort de fleurissement et d'ornement, le travail avec le CPIE pour la lutte contre l'ambrosie et l'établissement d'une charte entretien des trottoirs, programme zéro produits phyto, l'entretien de l'allée des chênes, espace remarquable à classer d'après le jury (la démarche ayant été entreprise par la commune.)

Cette rencontre très positive du fait des encouragements et des précieux conseils prodigués par la commission est de bon augure pour que la commune, si elle persiste à investir dans son embellissement, obtienne sa récompense lors de prochaines sessions. Reste à se donner les moyens de persévérer. Les résultats du jury seront connus en octobre 2018.

---

## ➔ECOLE : CHOIX DU NOM GROUPE SCOLAIRE, EFFECTIFS et CONTRATS

*Intervention de Mme Nicole ESQUIRO et M Jean-Michel SÉGNÉRÉ*

✓ Nom de l'Ecole

Vu l'arrêté individuel en date du 20 février 2018 portant la création de l'école primaire de Horgues par la fusion des écoles maternelle et élémentaire de Horgues, à compter de la rentrée scolaire 2018/2019, la Direction Académique des Services de l'Education Nationale a sollicité Monsieur Richard VARRIN, directeur de l'école primaire de Horgues, pour l'attribution d'un nom à ce nouvel établissement scolaire.

Suite à un travail constructif, réalisé avec les enfants de l'école et basé sur des thématiques et des champs lexicaux, une réunion de commission a eu lieu le vendredi 29 juin 2018 afin de proposer 3 choix de noms. Le jury composé de 9 membres (2 élus municipaux, 1 enseignant, 2 délégués des parents d'élèves et 4 enfants délégués) a voté à la majorité des membres présents pour : « **L'école des rêves** ». Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de valider ce choix.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et ayant atteint la majorité (14 voix pour, 1 abstention), décide de valider le nouveau nom de l'école primaire de Horgues comme étant « L'école des rêves ».

*Intervention de Madame Isabelle FERRATO, adjointe au maire*

✓ Effectifs rentrée 2018/2019

Bon effectif de 128 élèves. A noter que les classes de maternelle sont chargées, entre 29 et 30. Deux nouvelles enseignantes ont intégré le groupe scolaire suite au départ de Mesdames SANROMAN et REYBEROL. Nous accueillons pour cette rentrée Mesdames BERNÈS, classe de MS et GS et RODRIGUEZ, classe de TPS PS MS. L'effectif élevé a nécessité le recrutement d'une ATSEM supplémentaire.

✓ Contrats aidés

La disparition de formules de contrats aidés a suscité pour la municipalité des inquiétudes, comme pour bon nombre de collectivités territoriales, au regard des financements des services périscolaires et extrascolaires. Toutefois, la commune s'étant positionnée très tôt auprès de Pôle Emploi sur de nouveaux contrats proposés par l'Etat : des contrats Parcours Emploi Compétences, elle a pu recruter 3 personnes sous cette forme : 50% des charges patronales déduites.

---

## ➔ VIE DU VILLAGE

*Intervention de Monsieur Raymond VERGÈS, adjoint au maire*

✓ Remerciements

- ♦ Au nom du CCAS, pensée émue pour Monsieur Géraldès pour sa présence appréciée à toutes les sorties organisées.
- ♦ A Laurence Lasserre, conseillère municipale, pour son excellent travail sur les bulletins municipaux, les repas de quartiers avec Michel Olalla, conseiller municipal et Damien Dautan, adjoint au maire.
- ♦ A Marie-Claude Tilhac pour le repas des aînés et le thé dansant.
- ♦ A Florent Déjardin pour sa participation au nouveau site internet.
- ♦ Au personnel communal, notamment à Monsieur Bernard Dulac, mobilisé par les diverses manifestations qui ont lieu à la salle des fêtes.

✓ Forum des associations

Il aura lieu le 8 septembre 2018 à la salle des fêtes. Toutes les associations y sont conviées, anciennes et nouvelles comme Danse au Bal (danses en ligne et de salon) et le Qi Gong (gymnastique chinoise traditionnelle.) Plus de précisions seront apportées dans le guide des associations édité à la rentrée. Monsieur Vergès souhaite associer à ce Forum le Centre de Loisirs de Horgues et la MJC d'Odos.

✓ Point manifestations et locations de la salle des fêtes

- 20 manifestations festives, culturelles ou autres sont comptabilisées pour 2018.

*Ont eu lieu au second trimestre : Ape concours de billes, conscrits vide-greniers, fête locale, Festival d'accordéon, marche pour Robin, Hofc journée du souvenir, spectacles Ecoles, spectacle Croche-Pieds, feu de la St-Jean.*

*A venir jusqu'à la fin de l'année : Ape vide-greniers petite enfance, concours européen d'accordéon, Horgues Animations beaujolais, Hofc repas de Noël.*

•Locations payantes : 8 locations de la salle pour les horguais et 5 pour les extérieurs.

---

## →CCAS

*Intervention de Monsieur Raymond VERGÈS pour Patrick PUJO (excusé)*

✓ Sorties CCAS

Deux sorties prévues en 2018 comme chaque année. La première a eu lieu en juin au Mas d'Azil. Remerciements aux horguais pour leur participation toujours égale. Le partenariat avec Odos fonctionne très bien, le bus étant complet à chaque sortie. Prochaine escapade en octobre.

---

## →MJC D'ODOS

*Intervention de Madame Laurence LASSERRE, conseillère municipale*

✓ Rapprochement avec la MJC d'Odos : jeunes de 11 à 17 ans.

Un rapprochement avec la Maison de la Jeunesse et de la Culture d'Odos est envisagé pour pouvoir proposer aux jeunes de 11 à 17 ans une offre d'activités de loisirs et citoyennes. La commune d'Odos, lors de son AG du mois de mai, a souhaité passer des partenariats en ce sens avec les communes environnantes.

Un travail de communication et de ciblage du public concerné est à réaliser avant d'établir une convention de partenariat.

La MJC d'Odos sera présente au Forum des associations de Horgues à la rentrée.

---

## →POINT RH : horaires d'été secrétariat

*Intervention de Madame Nicole ESQUIRO*

Madame ESQUIRO informe qu'il a été fait appel au Centre de Gestion pour le remplacement de Madame Péricou-Cayéré, adjointe des services administratifs en arrêt maladie au mois de juin /début juillet. Compte tenu de la période de congés, le remplacement sera assuré jusqu'au 31 août avec aménagement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie jusqu'à cette date.

---

## →TERRAINS DE TENNIS

*Intervention de MM VERGÈS et DAUTAN*

✓ Projet de rachat des terrains de tennis

Une négociation s'est engagée entre l'ASPTT, propriétaire des terrains de tennis actuellement à l'abandon, et la commune pour racheter les 2502 m<sup>2</sup> de terrain qu'ils occupent. Monsieur le Maire qui avait invité les élus à lui présenter des projets originaux indique qu'il pourrait en naître un sur cet espace dédié au sport une fois acquis :

La construction d'un terrain de Padel a été proposée ; il s'agit d'un jeu de raquettes dérivé du tennis dont la pratique se développe actuellement.

Après en avoir discuté avec divers interlocuteurs très impliqués dans la Fédération de Tennis et très enthousiastes vis-à-vis de cette initiative, il ressort qu'un projet plus ambitieux est à étudier car il serait soutenu tant au regard de la logistique que de la gestion. En effet, n'existant pas dans le département, il aurait vocation, en tant que centre départemental à Horgues, de promouvoir la pratique du Padel, en créant 2 ou 3 terrains dont 1 couvert auxquels il serait opportun de rajouter une structure de mini-tennis pouvant servir aux écoles, le tout administré par un logiciel de réservation en ligne.

---

## →INSTALLATION de l'ADMR à HORGUES

### *Intervention de Mme ESQUIRO et M MARTIN*

Monsieur le Maire informe qu'il a été contacté voici quelques mois par l'ADMR 65 (Aide à Domicile en Milieu Rural) qui recherchait un local pour développer son pôle au Sud de Tarbes.

La création du nouveau groupe scolaire a libéré les bâtiments de la rue des Pyrénées, dont certains sont aujourd'hui occupés par les associations (ancienne école élémentaire) ou loués à la Maison d'Assistantes Maternelles qui s'est créée (ancien centre de loisirs.)

C'est le bâtiment qui accueillait l'école maternelle, resté vacant pour l'instant, qui a donc été proposé à l'ADMR. Cette proposition a séduit les responsables de par sa situation géographique, le volume et l'environnement des lieux.

Le local restait cependant à réadapter à l'accueil d'une entreprise dont l'activité n'est pas sans intérêt pour la commune.

Dans un premier temps, le partage des travaux à réaliser a été négocié ainsi que les conditions d'un bail de location dont les termes seront précisés dernier trimestre 2018 pour installation de l'ADMR début 2019.

---

## →QUESTIONS DIVERSES

### →Intrusions dans le groupe scolaire

Des dégradations de matériel et des déchets laissés sur place indiquent que des personnes s'introduisent dans le groupe scolaire lorsqu'il est inoccupé. Il est décidé de déposer une plainte auprès de la gendarmerie.

### →Associations

Les subventions aux associations doivent être mandatées pour la rentrée. Il est rappelé qu'elles doivent fournir au préalable leurs comptes de gestion.

### →Conteneurs poubelles centre commercial

Les commerçants se plaignent de voir leurs poubelles remplies par tout un chacun de passage, leur en limitant l'usage. Il est vrai que le positionnement des conteneurs (derrière la boulangerie) n'est pas idéal. Monsieur le Maire prendra attache pour cela avec le Syndic de copropriété et le Symat pour trouver une solution acceptable.

### →Encaissement recette

Remboursement dans le cadre des assurances statutaires

Accident de service – Bernard DULAC – 01/04/2018 au 30/04/2018

Approbation à l'unanimité de l'encaissement du remboursement de 1930.63 € par la société d'assurance Gras-Savoy.

→Autorisation d'ester en justice à Monsieur le Maire

Les membres du conseil municipal autorisent à l'unanimité Monsieur le Maire à ester en justice pour défendre les intérêts de la commune dans l'affaire qui l'oppose à Monsieur Denis Clément qui a introduit une requête contre le Permis d'Aménager des consorts Dhugues, lotissement Marilou. Me Julien SOULIÉ, avocat au barreau de Tarbes, cabinet situé 19 bis rue Georges Clémenceau 65000 TARBES est désigné pour représenter la commune dans cette instance.

→Décision modificative

Objet : Contribution SDIS - Capital

	Désignation	Diminution sur crédits Augmentation sur crédits ouverts	sur crédits ouverts
D 2041582 : GFP : Bâtiments et installation			5 167,53 €
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>			<b>5 167,53€</b>
D 2315 : Immos en cours-inst.techn.		5 167,53 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>		<b>5 167,53 €</b>	

Approbation à l'unanimité.

→Régularisation achat de terrains

Il y a lieu de régulariser, à l'occasion des travaux d'aménagement des trottoirs qui ont été réalisés le long de la rue Saint-Honoré, l'achat d'emprises de terrains à Monsieur Maisonnave et Mme Ransou. Approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

○○○○

Jean-Michel Ségneré		Florent Déjardin	
Nicole Esquiro		Isabelle Joly-Martins	
Isabelle Ferrato		Laurence Lasserre	
Didier Séas		Michel Olalla	
Raymond Vergès		Patrick Pujo	
Damien Dautan		Marylène Rouillon	
Chantal Larbre		Marie-Claude Tilhac	
Louis Martin			